

# Les élus trancheront sur une fermeture à 18 h le samedi

## Vevey

**La demande récurrente des commerçants, grandes surfaces en tête, fait l'objet d'un préavis municipal. «Irresponsable sans CCT au préalable», clame Unia**

L'une des plus grandes frustrations des commerçants veveysans pourrait trouver un début de solution dès cet automne. La Municipalité met en effet sur la table du Conseil communal une modification du règlement sur les horaires des magasins en proposant 18 h le samedi, contre 17 h actuellement.

Le Conseil communal sera appelé à approuver ou non le nouvel horaire le 11 novembre.

L'Association des commerçants veveysans et la Société industrielle et commerciale (SIC) - qui représente les grandes surfaces à l'origine de la demande - applaudissent des deux mains. Elles dénoncent depuis plusieurs années «une inégalité de traitement» par rapport à certaines communes voisines et du canton. Blonay, notamment, pratique l'horaire de 18 h le samedi. Sans parler de celui de 19 h en semaine à Blonay encore, La Tour-de-Peilz ou Montreux (18 h 30 à Vevey). Un

autre combat à venir, promet la SIC.

Pour l'heure, la Municipalité fait un premier pas le samedi, non sans «compensations», selon le municipal Étienne Rivier: ouverture des commerces alimentaires à 8 h au lieu de 7 h 30 et 9 h au lieu de 8 h pour les autres. En d'autres termes, on ferme plus tard, mais on ouvre plus tard.

Une troisième compensation était prévue: un congé à partir de 17 h ou une arrivée à 10 h un soir ou matin de la semaine suivante. La Commune dit toutefois ne pas pouvoir inclure ce point touchant au personnel de vente et invite

chaque enseigne à adapter son règlement interne en conséquence.

«En agissant de la sorte, Vevey se comporte de manière irresponsable et cette annonce est un scandale», s'agace Yves Defferard, secrétaire central du syndicat Unia. Partenaire des négociations, ce dernier ne veut pas entendre parler d'une extension d'horaire sans une CCT au préalable: «C'est ce que nous demandons depuis le début. Définissons d'abord les conditions de travail des employés, comme à Nyon ou à Lausanne. À Unia, nous sommes prêts à discuter, aux employeurs de constituer une délégation.» **K.D.M.**